



GAZ DE SCHISTE EN ARDÈCHE MOBILISATION À GRANDE ÉCHELLE

Répondant aux inquiétudes de nombreux Ardéchois sur le sujet, l'assemblée départementale a adopté à

l'unanimité lors de la séance des orientations budgétaires, fin février, une motion s'opposant à l'exploration du sous-sol ardéchois en vue d'une exploitation des gaz de schiste. Dans la foulée, le Conseil général a adopté le principe d'une coopération interdépartementale avec la Drôme, le Gard et l'Hérault destinée à se doter d'une assistance juridique commune à opposer aux explorations sur leurs territoires.

De motion en réunions publiques, de délibérations en manifestations (15 000 personnes à Villeneuve-de-Berg le 26 février !), les Ardéchois —et les autres— en ce premier trimestre se sont faits entendre sur le sujet ! Le déclencheur de cette grande mobilisation ? La délivrance de permis exclusifs de recherche pour le sous-sol ardéchois afin d'y rechercher du gaz de

schiste, emprisonné dans la roche entre - 1 500 et - 3 000 m.

Le 31 mars, une délégation du Conseil général de l'Ardèche composée de Pascal Terrasse, Olivier Pévérelli et Jean-Paul Roux a été auditionnée par la mission sur les enjeux environnementaux de l'exploitation des gaz des schiste en France, commanditée par N. Kosciusko-Moriset et E. Besson.

Dernières initiatives en date : une proposition de loi co-signée par Pascal Terrasse qui sera examinée par l'Assemblée nationale le 12 mai prochain. Une proposition qui vise à interdire l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste et modifier le code minier dans le sens d'une plus grande protection des populations et de l'environnement. ■